

Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
12 septembre 2016**

Date de convocation

06 septembre 2016

Date d'affichage

13 septembre 2016

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

Secrétaire de Séance :

Emélie BLAISON

L'an deux mil seize, le douze septembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

**Étaient présents** : M. Philippe MORENVILLIER, M. Gérald SABOT, M. Joël FERRY, M. Thomas EULRIET, M. Denis PICARD, M. Frédéric JOORIS, Mme Emélie BLAISON,

**Absents excusés** : Mme Anne-Christine LALLEMENT, M. Philippe REBOISSON (procuration à M. Gérald SABOT)

Délibération  
N° 54-2016

**OBJET : REMBOURSEMENT SINISTRE  
ASSURANCE ALLIANZ**

Suite au dégât des eaux du 9 avril 2016 et aux dégâts constatés sur les murs des archives, la compagnie d'assurance Allianz indemnise le sinistre à hauteur de 1'494.38 euros conformément au devis de l'entreprise EFPI du 17 mai 2016.

50% du montant a été versé en date du 09 juin 2016 et le solde sera versé lorsque les travaux seront réalisés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** les indemnités de remboursement de la compagnie d'assurance Allianz susmentionnées concernant le dégât des eaux du 9 avril 2016.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20160912-54-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2016

Publication : 14/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

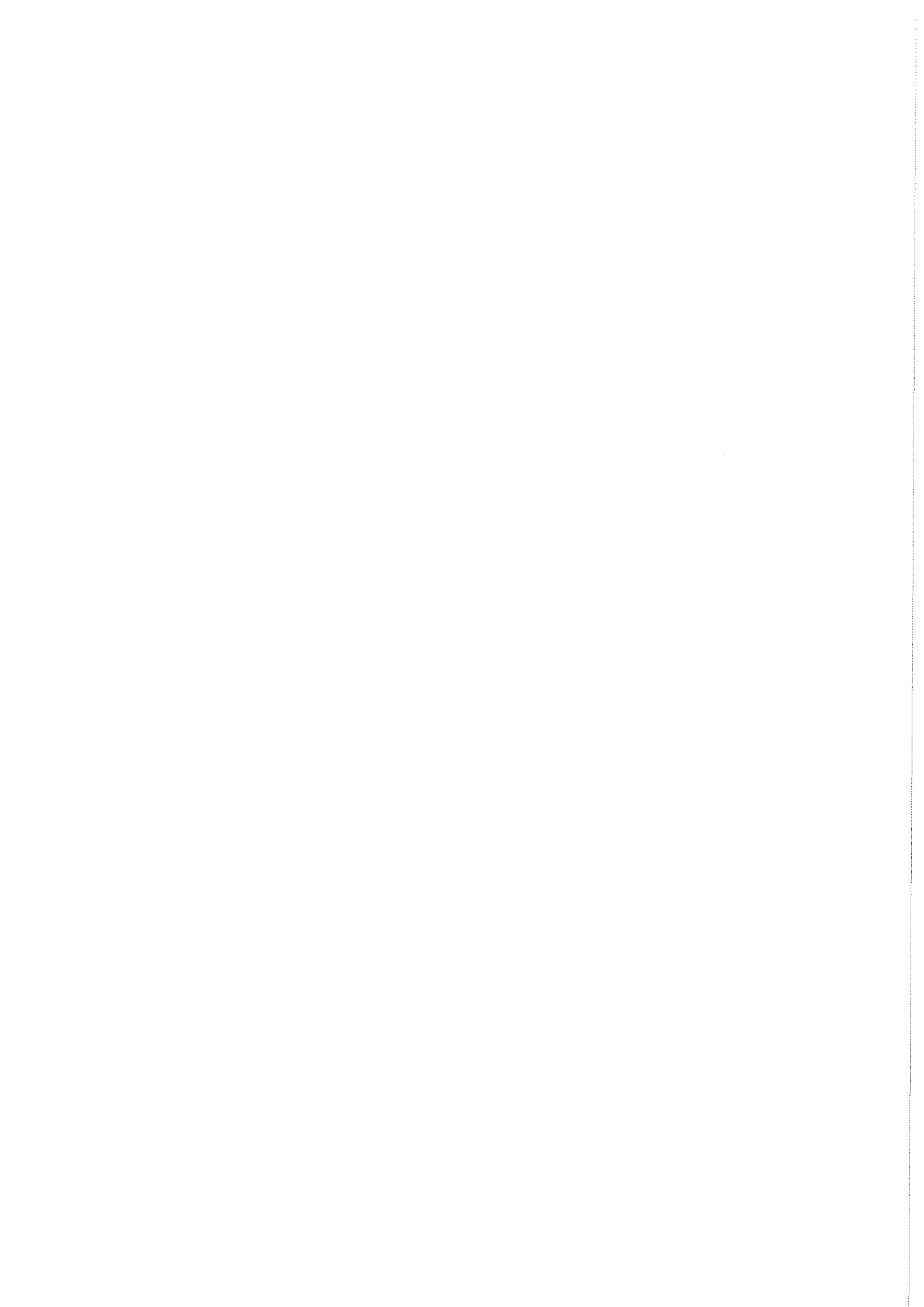


Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER





Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
12 septembre 2016**

Date de convocation  
06 septembre 2016  
Date d'affichage  
13 septembre 2016

Nombre de conseillers  
en exercice  
En exercice : 9  
Présents : 7  
Votants : 8

Secrétaire de Séance :  
Emélie BLAISON

L'an deux mil seize, le douze septembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

**Étaient présents :** M. Philippe MORENVILLIER, M. Gérald SABOT, M. Joël FERRY, M. Thomas EULRIET, M. Denis PICARD, M. Frédéric JOORIS, Mme Emélie BLAISON,

**Absents excusés :** Mme Anne-Christine LALLEMENT, M. Philippe REBOISSON (procuration à M. Gérald SABOT)

**Délibération  
N° 55-2016**

**OBJET : REMBOURSEMENT SUITE  
DEGRADATIONS SALLE DES PETITES FETES**

La salle des petites fêtes a été louée le weekend du 7-8 mai 2016. Lors de cet événement, la poignée de la porte d'entrée a été cassée. Cette dégradation a été constatée lors de l'état des lieux contradictoire signé le 09 mai 2016.

Le coût de la réparation est de 343.56 euros TTC selon la facture de l'entreprise Sarl Daniel BRON du 19 mai 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** le remboursement de 343.56 euros TTC pour les dégradations occasionnées,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20160912-55-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2016  
Publication : 14/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

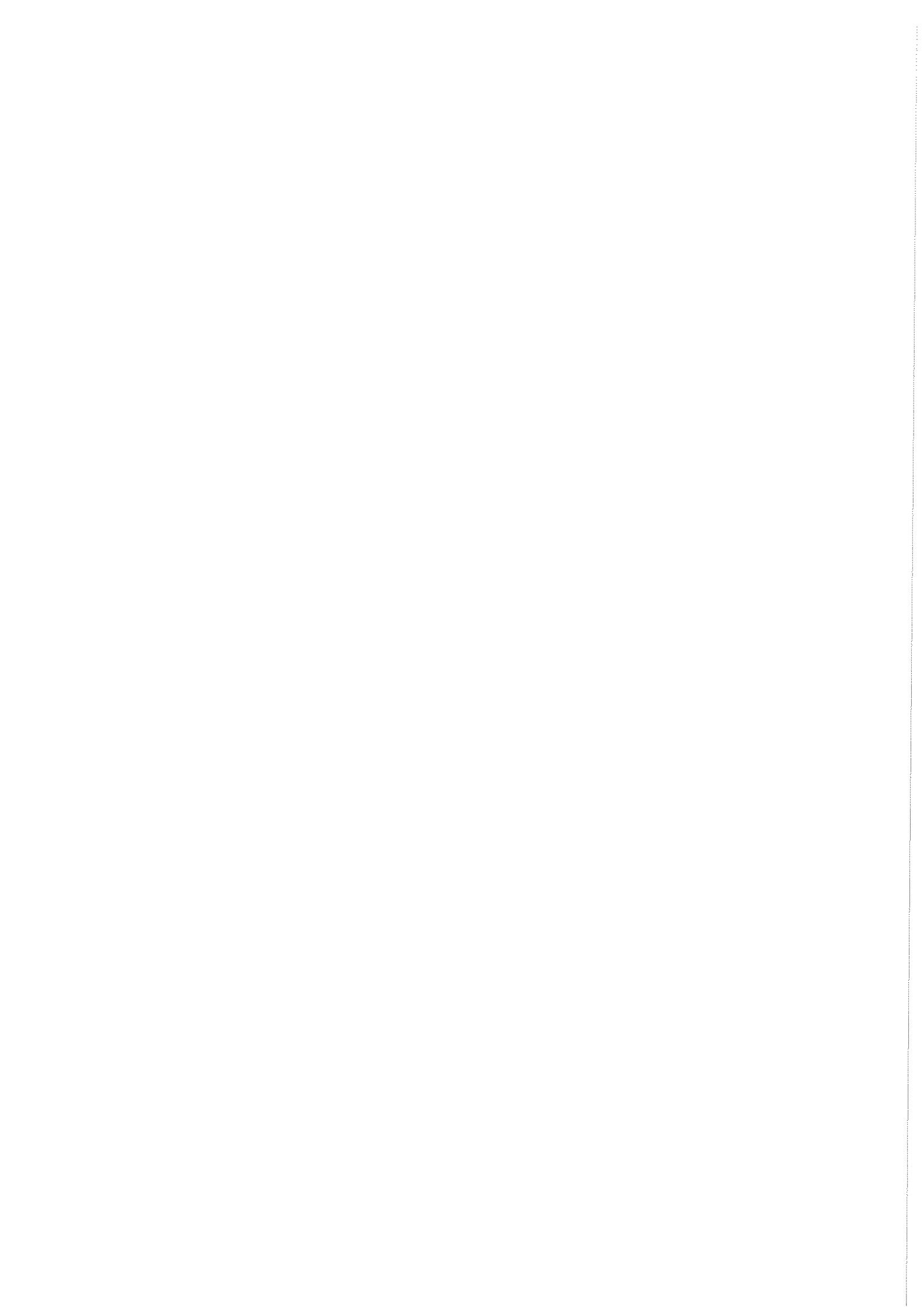


Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER





Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2016

Publication : 14/09/2016

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
12 SEPTEMBRE 2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Date de convocation

06 septembre 2016

Date d'affichage

13 septembre 2016

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

Secrétaire de Séance :

Emélie BLAISON

L'an deux mil seize, le douze septembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

**Etaient présents :** M. Philippe MORENVILLIER, M. Gérald SABOT, M. Joël FERRY, M. Thomas EULRIET, M. Denis PICARD, M. Frédéric JOORIS, Mme Emélie BLAISON,

**Absents excusés :** Mme Anne-Christine LALLEMENT, M. Philippe REBOISSON (procuration à M. Gérald SABOT)

Délibération  
N° 56-2016

**OBJET : REMBOURSEMENT SINISTRE SUITE  
EFFRACTION ET VOL AUX ATELIERS  
MUNICIPAUX**

Suite aux dégradations subies sur la porte des ateliers municipaux lors du vol de véhicule du 01 juin 2016, la compagnie d'assurance indemnise un montant de 685.37 euros HT selon le devis de la société FERMOLOR, d'un montant de 1140.44 euros HT.

Un règlement de 130.15 euros a été transmis en date du 01 juillet 2016 et le solde sera versé lorsque les travaux seront réalisés.

La compagnie d'assurance Allianz indemnise également le vol du matériel présent dans la camionnette à hauteur de 1983.47 euros conformément à la facture de Terréa du 09.06.2016.

La compagnie d'assurance Allianz rembourse les réparations de la camionnette Jumper, suite au vol, à hauteur de 845.24 euros selon la facture du garage Oblinger Citroen du 18.08.2016 d'un montant de 1244.24 euros (franchise de 399 euros).

La compagnie d'assurance Allianz rembourse les frais d'enlèvement et de gardiennage de la camionnette par Autoservice pour un total de 560.11 euros (250 euros + 310.11 euros) selon la facture du 28.07.20163 de 790.51 euros.

Le remboursement est fait comme suit :

- Un chèque de 250 euros pour le remboursement du gardiennage conformément à l'enveloppe maximale prévue par le contrat,

- Un remboursement de 310.11 euros complémentaire pour le gardiennage au titre d'un geste commercial,

Concernant les 230.40 euros restant pour les frais d'enlèvement (facture de 790.51 euros - remboursement Allianz de 560.11 euros), l'entreprise Auto Service rembourse ce montant qui a déjà été payé par la compagnie Mondial Assistance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** les indemnités de remboursement de la compagnie d'assurance Allianz concernant les dégradations subies sur la porte des ateliers municipaux lors du vol du 01 juin 2016 d'un montant de 685.37 euros,
- **D'ACCEPTER** les indemnités de remboursement de la compagnie d'assurance Allianz concernant le vol du matériel présent dans la camionnette d'un montant de 1983.47 euros,
- **D'ACCEPTER** le remboursement de la compagnie d'assurance Allianz concernant les réparations de la camionnette Jumper d'un montant de 845.24 euros,
- **D'ACCEPTER** le remboursement de la compagnie d'assurance Allianz concernant les frais d'enlèvement et de gardiennage de la camionnette d'un montant de selon la facture du 28.07.20163 de 790.15 euros.
- **D'ACCEPTER** le remboursement de l'entreprise Autoservice concernant les frais d'enlèvement déjà payé par la compagnie Mondial Assistance d'un montant de 230.40 euros.
- **D'AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20160912-56-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2016  
Publication : 14/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
12 septembre 2016

Date de convocation

06 septembre 2016

Date d'affichage

13 septembre 2016

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

Secrétaire de Séance :

Emélie BLAISON

L'an deux mil seize, le douze septembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

**Etaient présents** : M. Philippe MORENVILLIER, M. Gérald SABOT, M. Joël FERRY, M. Thomas EULRIET, M. Denis PICARD, M. Frédéric JOORIS, Mme Emélie BLAISON,

**Absents excusés** : Mme Anne-Christine LALLEMENT, M. Philippe REBOISSON (procuration à M. Gérald SABOT)

Délibération  
N° 57-2016

OBJET : REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE  
ELECTRIQUE

Suite à un trop versé concernant le chauffage de l'église, Monsieur le Maire explique qu'EDF nous rembourse la somme de 900.91 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** le remboursement par chèque d'un montant de 900.91 euros TTC,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20160912-57-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2016

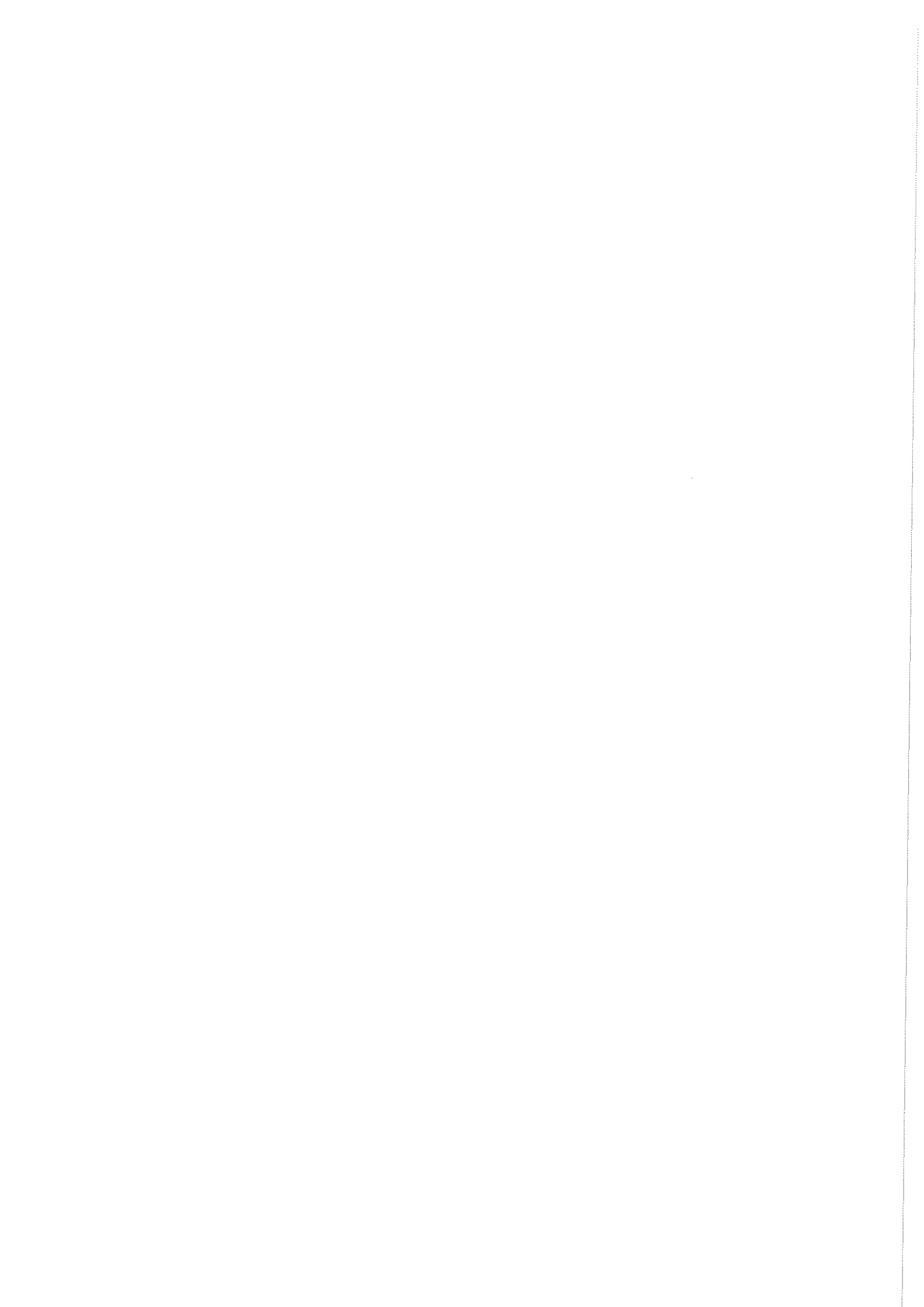
Publication : 14/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER







Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
12 septembre 2016**

Date de convocation

06 septembre 2016

Date d'affichage

13 septembre 2016

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

Secrétaire de Séance :

Emélie BLAISON

L'an deux mil seize, le douze septembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

**Etaient présents** : M. Philippe MORENVILLIER, M. Gérald SABOT, M. Joël FERRY, M. Thomas EULRIET, M. Denis PICARD, M. Frédéric JOORIS, Mme Emélie BLAISON,

**Absents excusés** : Mme Anne-Christine LALLEMENT, M. Philippe REBOISSON (procuration à M. Gérald SABOT)

Délibération  
N° 58-2016

**OBJET : REMBOURSEMENT ASSURANCE  
VEHICULE ALLIANZ**

Suite au vol de la camionnette du 1<sup>er</sup> juin 2016, la commune de Velaine en Haye avait suspendu l'assurance de celle-ci.

L'assurance Allianz nous rembourse la période d'assurance du 02 juin 2016 au 04 août 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** les indemnités de remboursement de la compagnie d'assurance Allianz concernant l'assurance du véhicule d'un montant de 106.32 €.
- **D'AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20160912-58-2106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2016

Publication : 14/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER





Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
12 septembre 2016

Date de convocation

06 septembre 2016

Date d'affichage

13 septembre 2016

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

Secrétaire de Séance :

Emélie BLAISON

L'an deux mil seize, le douze septembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : M. Philippe MORENVILLIER, M. Gérald SABOT, M. Joël FERRY, M. Thomas EULRIET, M. Denis PICARD, M. Frédéric JOORIS, Mme Emélie BLAISON,

Absents excusés : Mme Anne-Christine LALLEMENT, M. Philippe REBOISSON (procuration à M. Gérald SABOT)

Délibération  
N°59-2016

OBJET : ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de l'existence de deux pages différentes sur le site Facebook, créées par des auteurs restant anonymes et dont l'objet est de diffuser des écrits injurieux à l'encontre de Monsieur MORENVILLIER, Maire, dans le cadre de son action communale et du travail du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire propose en conséquence de désigner Maître Anne-Laure TAESCH, avocat au Barreau de NANCY, qui interviendra pour défendre ses intérêts en qualité d'élu local, dans le cadre de son régime de protection fonctionnelle, ayant notamment pour mission de rédiger une plainte avec constitution de partie civile pour diffamation et injures,

La provision sur honoraires établie par Maître Anne-Laure TAESCH s'élève à la somme de 1.000€ HT soit 1.200 € TTC,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20160912-59-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2016

Publication : 14/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 5 votes POUR et 2 votes CONTRE (M. Frédéric JOORIS et Mme Emélie BLAISON) :

- **DECIDER** de désigner Maître Anne-Laure TAESCH, Avocat au barreau de Nancy, pour défendre les intérêts de la Commune et de son Maire.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20160912-59-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2016  
Publication : 14/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

